

## Protection contre les ravageurs en maraîchage biologique

### Objectif :

- Identifier les principaux ravageurs des cultures en maraîchage biologique et leurs antagonistes (prédateurs, parasitoïdes)
- Développer des moyens de lutte en agriculture biologique
- Choisir un plan de lutte adapté à son exploitation
- Observer sur le terrain les ravageurs et les auxiliaires présents sur différentes cultures

### Contenu :

- Les principaux ravageurs auxquels sont confrontés les maraîchers alsaciens : taupin, mouche de la carotte, escargots, acariens, pucerons, noctuelles, thrips, doryphores, altises...
- Description des dégâts occasionnés pour chaque ravageur
- La biologie de chaque ravageur
- Les principaux auxiliaires des ravageurs
- Les mesures prophylactiques : rotations, greffage, techniques culturales
- Les insecticides biologiques
- Les auxiliaires (prédateurs et parasitoïdes)
- Techniques favorisant la biodiversité des cultures (bandes fleuries...)
- Observations des dégâts des ravageurs présents dans les parcelles
- Rappel de la biologie de chaque ravageur présent
- Observation sur le terrain (à Wintzenheim)

### Intervenants :

Catherine MAZOLLIER, responsable de l'équipe de maraîchage GRAB  
Animateur : Jean BECKER, formateur permanent au CFPPA du Haut-Rhin

### Durée : 1,5 Jours

### Dates : Lundi 26 mars au CFPPA du Haut-Rhin à Rouffach

Lundi 11 juin : une demi-journée d'observation à **Wintzenheim** (Les jardins du Plixbourg)

### Tarifs :

**Salariés cotisant à un fond d'assurance formation** (fafsea, opca, agefos, uniformation, fafih...) :  
**220 euros** (faire une demande auprès de votre fonds d'assurance formation)

### **Chef d'entreprise cotisant au Vivea : 66 euros** si

les conditions pour bénéficier de la prise en charge VIVEA sont respectées :

- Etre à jour des cotisations MSA 2012 (en référence à la base VIVEA transmise par la MSA)
- Si votre société est créée depuis moins de 2 ans ou si vous n'êtes pas référencé dans la base VIVEA, fournir au CFPPA avant le début de la formation "l'attestation de régularité de situation au regard du fonds d'assurance formation VIVEA" (document à demander à votre MSA).

### **Si vous ne remplissez pas les conditions exigées par le VIVEA :**

Nous serons dans l'obligation de vous facturer la globalité du stage soit **220 euros**.

### Partenaires financiers :

VIVEA, FAFSEA, Agence de l'Eau



**Moyens pédagogiques :**

- Vidéoprojection de photo de ravageurs et d'auxiliaires
- Schémas des principaux cycles biologiques de développement des ravageurs et auxiliaires
- Support PowerPoint présentant les points clés des méthodes de lutte
- Fiches de reconnaissance
- Remise d'un dossier couleur avec les différentes fiches ravageurs et auxiliaires
- Tour de table pour adapter le contenu de la formation aux besoins des participants, présentation, apport d'une méthodologie de détermination
- Présentation des conséquences des différentes méthodes de lutte sur les cycles de développement des ravageurs, échanges de pratiques, mises en situation

**Mode de validation des acquis :**

Attestation de suivi de la formation, modèle pouvant servir dans le montage d'un dossier VAE.

